



# Le Bois INTERNATIONAL

L'officiel du bois >> Scierie / Exploitation forestière

**82<sup>e</sup> Cahier  
du bois-énergie**

L'hebdomadaire  
de la filière bois

**Supplément au N° 15**  
3,50 euros  
samedi 20 avril 2019

I.S.S.N. : 1760 - 4672

Politiques publiques  
**Les objectifs ambitieux  
de la transition énergétique**

p. 4

Chauffage domestique  
**Vers la fin du fioul ?**

p. 9

Réglementation  
**Revenir à la taxe carbone :  
sous quelles conditions ?**

p. 15

Chauffage bois 5 MW du réseau de chaleur d'Alençon ouest (Orne) - Crédit Biomasse Normandie



**Bois-énergie et transition énergétique :  
se donner les moyens d'atteindre les objectifs**

# Bois-énergie et transition énergétique : se donner les moyens d'atteindre les objectifs

## Sommaire

- Édito p. 3
- La transition énergétique : des enjeux globaux aux questions concrètes p. 4
- Remplacer les chaudières fioul des maisons individuelles par des installations bois-énergie et autres renouvelables p. 9
- Réseaux de chaleur : toutes les parties prenantes doivent être gagnantes! p.12
- A quelles conditions la taxe carbone peut-elle être efficace et vertueuse? p.15

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service forêt, alimentation et bioéconomie) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Nous remercions Marc MAINDRAULT (Debat / Best Energies) et Guillaume VIEIRA (Biomasse Normandie) pour leur collaboration. Mise en page par la rédaction du Bois International.

## Transition énergétique : tiers-financeur/investisseur et taxe carbone incontournables

La communauté scientifique considère unanimement que de graves dangers menacent la planète, du fait d'un recours massif aux énergies fossiles (et fissile). Pour l'utilisateur par contre, le service rendu par ces énergies est perçu de façon plutôt positive : un fournisseur lui livre, à domicile ou en pied d'immeuble, un produit élaboré à transformer simplement en chaleur dans une chaudière à combustible liquide ou gazeux, et pour l'électricité dans des convecteurs. Les coûts de production, de transport et de distribution des énergies centralisées sont ainsi pris en charge par de grands opérateurs internationaux ou nationaux publics ou privés. Autrement dit, l'essentiel du coût global de l'énergie fossile est assumé, très en amont, par un tiers investisseur. Le consommateur en bout de chaîne achète un produit « prêt à l'emploi », en payant une facture variable, qui s'apparente à du fonctionnement. Rien à voir avec la démarche qu'il devra adopter s'il choisit l'efficacité énergétique ou la chaleur renouvelable par exemple. L'intéressé doit alors entreprendre une démarche longue, complexe (notamment pour obtenir des aides publiques) et coûteuse en investissement, pour financer des travaux sur le bâti ou acquérir une chaudière à combustibles solides (ou une PAC géothermique). Cela vaut pour une maison particulière, comme pour le collectif ou l'industriel. Dans cette configuration, l'utilisateur ne dispose pas (ou rarement) d'un opérateur qui lui livre un produit fini. Sauf dans les seuls cas de réseaux de chaleur créés à l'initiative d'une collectivité en DSP ou en régie et de « partenariats publics-privés » de préfinancement des ouvrages et équipements. Un opérateur prend alors en charge les travaux, l'exploitation et l'achat des combustibles et répercute les coûts afférents dans le prix de vente de la chaleur (au compteur et via un abonnement).

On observe toutefois que ce type de montage s'applique à des projets de taille importante, mais beaucoup plus difficilement à des opérations modestes ou petites. Pour une raison facile à comprendre : le coût de la chaleur alternative doit être nettement inférieur à celui de la référence fossile pour qu'un opérateur privé (ou public d'ailleurs) s'engage financièrement et que l'utilisateur adhère à une proposition tarifaire « mieux-disante » que la situation préexistante.

Ainsi les gros projets sont-ils souvent plus faciles à mettre en place que ceux qui n'atteignent pas une taille critique. Si on veut que la transition énergétique concerne le parc très important des entreprises, des équipements publics, des logements collectifs (et maisons individuelles) de tailles moyenne et petite, **il ne suffit pas d'afficher des ambitions sur le papier, ni même de mettre sur la table des moyens financiers publics conséquents.**

Il faut aussi créer des outils pertinents :

- **un (ou plusieurs) tiers-financeur/investisseur public, privé ou mixte** pour préfinancer les travaux et les équipements de production / distribution de chaleur (et les travaux sur les bâtiments). On peut penser par exemple à un outil financier qui serait mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations en liaison avec des acteurs du marché. Rappelons-le, l'utilisateur lambda n'a en effet pas les compétences ni les moyens d'autofinancer ou la capacité d'emprunter et de s'engager dans une démarche complexe et trop coûteuse en investissement, même si au final, elle peut s'avérer mieux-disante en coût global ;

- **une taxe carbone** qui garantira sur le long terme un prix des énergies fossiles définitivement plus cher que les alternatives en termes d'économie d'énergie ou de recours à des énergies renouvelables, toutes charges d'investissement, d'exploitation et de combustible confondues.

Creuser l'écart entre le fossile et les renouvelables est indispensable, si on veut faire émerger à grande échelle et rapidement ces dernières.

**Si les pouvoirs publics ne prennent pas ces dispositions, la transition énergétique demeurera une pétition de principe répétée de façon récurrente par les politiques, mais avec des résultats modestes liés à des opportunités ou à des volontés très localisées.**

Serge DEFAYE

Debat/Best Energies, Président d'honneur du CIBE